

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DASCO 118** Protocole transactionnel entre la Ville de Paris et la copropriété du 48 rue Raymond Losserand, Paris 14e, concernant des infiltrations d'eaux provenant de l'école du 69, rue de l'Ouest, Paris 14e.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le protocole transactionnel permettant l'indemnisation de la SCI du Figuier pour un montant total de 39 626, 62 € TTC en réparation des dommages causés par des infiltrations dans son immeuble du 48 rue Raymond Losserand, Paris 14e, provenant de l'école du 69, rue de l'Ouest, Paris 14e ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6e Commission,

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le protocole transactionnel permettant l'indemnisation de la SCI du Figuier pour un montant total de 39 626, 62 € TTC en réparation des dommages causés par des infiltrations dans son immeuble du 48 rue Raymond Losserand, Paris 14e, provenant de l'école du 69, rue de l'Ouest, Paris 14e.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2020.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**